

Département de la Manche
Arrondissement de Saint-Lô
Canton de Pont-Hébert

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
12 décembre 2023
Date d'Affichage
27/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Mme Pauline BOSCHER remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : DÉLIBÉRATION 2023 - N°12/05 : BORNAGE DE LA PARCELLE A 569

Madame le Maire rappelle que la commune est propriétaire de la parcelle A 569 située sur la commune de St Jean de Savigny.

Un bornage est en cours afin de découper les limites de la partie centre de secours appartenant désormais au SDIS et le reste de la parcelle appartenant à la commune de St Clair sur l'Elle. Madame le Maire indique que le chemin d'accès à la parcelle A 569 appartient exclusivement à la commune de St Clair sur l'Elle. Pour éviter une servitude de passage, Madame le Maire propose de classer le chemin dans le domaine public de la commune de St Clair sur l'Elle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte de classer le chemin d'accès à la parcelle A569, actuellement en cours de bornage, dans le domaine public de la commune de St Clair sur l'Elle.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Pauline BOSCHER	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 